

# Division des travaux neufs

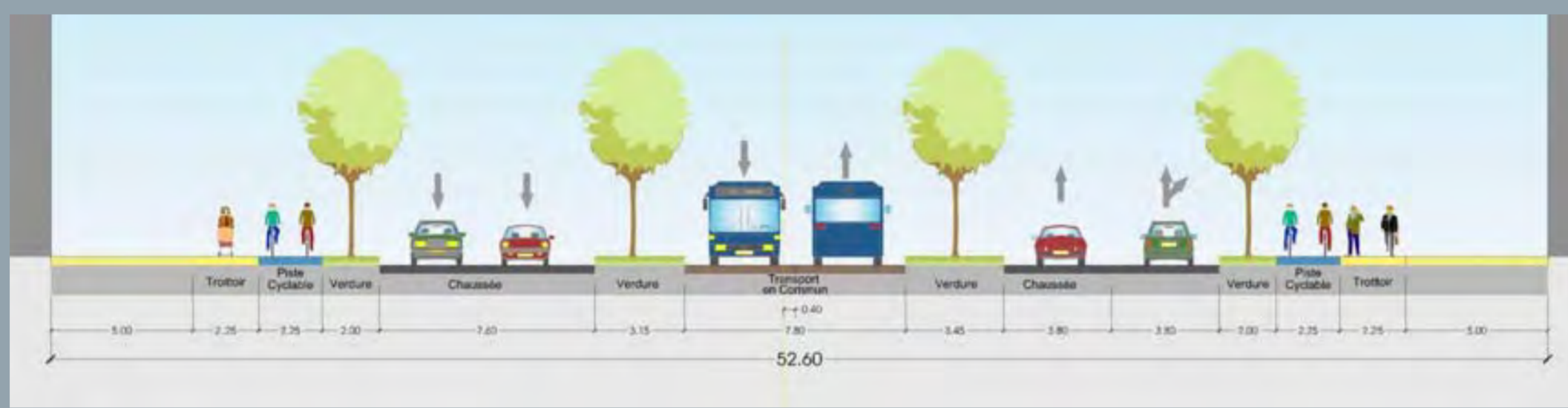
## Réaménagement du Ban de Gasperich



Le ban de Gasperich est un terrain de 70 hectares situé au sud de la capitale qui va accueillir un nouveau quartier. Un centre commercial, un centre d'intervention, un hôtel, un lycée ainsi que des appartements et un parc vont y être installés. Le premier bâtiment sur le ban de Gasperich est l'académie européenne de PricewaterhouseCoopers.

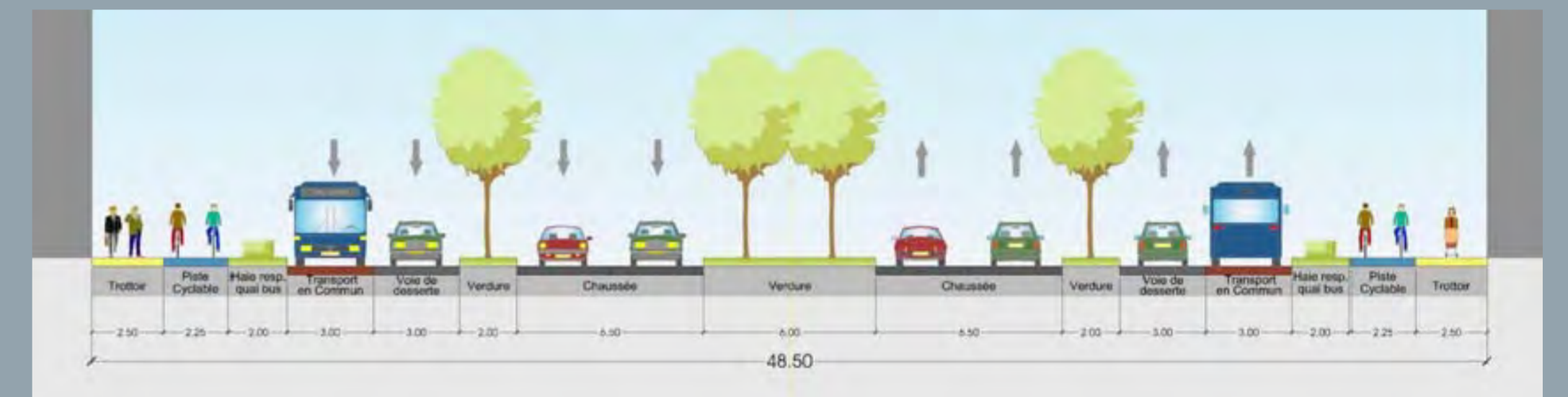
Le réseau routier du ban de Gasperich est conforme au principe du développement durable et vise la favorisation de la mobilité douce et des transports en commun.

### Boulevard Raiffeisen



Le boulevard Raiffeisen est caractérisé par des voies latérales réservées au transport en commun et des voies de dessertes latérales pour desservir les immeubles longeant le boulevard. L'espace-rue principal est délimité par des bandes de verdure de 6m de largeur au milieu et de 2m de largeur sur les deux côtés. Le boulevard Raiffeisen comprend 2x2 voies de circulation avec un élargissement aux carrefours pour intégrer les voies de tourne-à-gauche.

### Boulevard Kockelscheuer



Le boulevard Kockelscheuer comprend une voie de l'État ainsi qu'une voie de desserte latérale. Les voies réservées au transport en commun sont aménagées au milieu de l'espace-rue «double sens» et sont séparées des voies de circulation par des bandes de verdure. L'espace-rue latéral comprend des îlots de verdure séparant les pistes cyclables et les trottoirs de la voirie.

## Réaménagement de l'échangeur Pontpierre sur l'A4

Le projet a pour but la construction d'un échangeur sur l'autoroute A4 entre Luxembourg et Esch-sur-Alzette, au droit de la R.N. 13 à Pontpierre. Cet échangeur comprendra quatre bretelles venant se raccorder sur un nouveau rond-point créé sur la R.N. 13 en tenant compte de l'élargissement futur à 3 voies de l'autoroute. Le pont actuel au niveau de la route de l'Europe sera démolì, cette route se terminera donc par une zone de demi-tour.

La partie voirie comprend notamment:

- la démolition de l'ouvrage existant de la Route de l'Europe
- la réalisation d'un échangeur
- la construction d'un rond-point sur la R.N. 13
- l'évacuation des eaux superficielles
- la déviation ou la protection des réseaux existants

La partie ouvrage comprend notamment:

- la démolition de l'ouvrage existant de l'autoroute A4
- la reconstruction d'un ouvrage de l'autoroute
- la démolition de l'ouvrage existant sur la Mess
- la construction d'un nouvel ouvrage sur la Mess
- la construction de murs de soutènement le long de l'autoroute

